



Responsable de section opérationnelle du service de police municipale, grade de chef(fe) de service de Police Municipale

Catégorie B

Employeur : Ville de Rennes

Direction :

DPMDP – Direction de la Police Municipale et du Domaine Public

Effectif : 164

Leur raison d'être : La Direction de la Police Municipale et du Domaine Public œuvre dans le champ des pouvoirs de police du maire sur deux domaines principaux : police municipale et occupation du domaine public. Les pouvoirs de police du maire mis en œuvre par la police municipale concernent pour l'essentiel le bon ordre, la tranquillité et la sécurité publique à travers le déploiement d'agents de police municipale sur les espaces publics en journée et en nocturne en fin de semaine et la gestion en régie d'une fourrière automobile police municipale. Le service occupation du domaine public comprend trois unités : les droits de place (marchés de plein air, ambulant, halles, organisation de la fête foraine), l'occupation temporaire du domaine public (terrasses, taxis, manifestations) et la brigade anti incivilités (déchets et dépôts sauvages, respect de l'espace public, sensibilisation concernant les comportements inappropriés et irrespectueux). Le service Administration/RH/Finances apporte son expertise sur les champs de l'Administration Générale, l'organisation, les Ressources Humaines, les Finances et les Marchés Publics

Service :

Service police municipale

L'équipe : Policiers municipaux, chauffeurs fourrières, agents techniques et assistants.es administratifs.ves

Effectif Service : 129

Le sens de ce poste :

Diriger et coordonner, en lien avec les responsables du service, une section opérationnelle du service de police municipale. Encadrer avec l'appui des adjoints, les agents sous sa responsabilité. Organiser les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et à la répression des infractions. Mettre en œuvre les orientations définies et développer une relation de proximité avec la population

Vos principales missions :

1-Management des unités opérationnelles du service de police municipale

Encadrer et accompagner les agents du service de police municipale dans la mise en œuvre de leurs missions

Coordonner l'action des sections

Organiser et piloter des réunions de travail internes liées au service de police municipale

Organiser les entretiens professionnels des agents du service police municipale

Proposer et mettre en œuvre des outils managériaux
Veiller au respect du code de déontologie et du règlement

service de service de police municipale

Répondre ponctuellement en fonction des besoins à l'ensemble des missions de la fiche de poste des responsables chefs de service des autres sections

2-Coordination et évaluations des interventions sur le terrain

Organiser et évaluer les dispositifs liés à l'activité du service de police municipale

Mettre en application les projets stratégiques en matière de sécurité, de tranquillité et de prévention de la délinquance qui sont en lien avec le service de police municipale

Assurer la cohésion d'intervention avec les partenaires extérieurs (police nationale, Kéolis)

Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des arrêtés municipaux pris en matière de pouvoir de police du maire

Coordonner et proposer des stratégies d'intervention du service de police municipale

Analyser et compléter les retours des équipes

opérationnelles pour informer la hiérarchie et les élus

Superviser les activités spécifiques liées à l'application des règles relatives au port d'arme, au transport, au lieu de détention des armements, à la formation qui y est liée

Informers l'élus via sa hiérarchie ou directement de tout évènement grave

3- Expertise en matière de police de la tranquillité

Participer aux instances locales de tranquillité et sécurité territoriales mises en place dans le cadre de la prévention de la délinquance (GPO, cellule de veille, etc.)

Participer à des actions de communication ou de prévention en lien avec les autres responsables

Proposer des évolutions ou des mises en place d'arrêtés municipaux liés à la tranquillité publique

Analyser les demandes et doléances afin d'apporter des réponses adaptées à la population

Participer à la gestion de grands évènements (grande braderie, fête d'hiver, grands évènements sportifs, etc.) au niveau de l'analyse de sécurité

Être force de proposition sur des dossiers stratégiques liés à la tranquillité publique (vidéo protection, police de proximité, etc)

Réaliser des tableaux de bord des activités PM à des fins de bilans et statistiques

4 - Participer à la représentation institutionnelle de la direction

Participer à certaines réunions Ville-Police

Participer aux réunions institutionnelles en fonction des évènements

Être acteur de ces réunions en étant un relai entre la hiérarchie et le reste du personnel

Représenter la direction et proposer des interventions au titre de la DPMDP

Être force de proposition

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Savoir travailler en équipe
- Être à l'écoute
- Discrétion obligatoire
- Être organisé(e) et rigoureux (se)
- Savoir faire preuve d'autorité et de charisme pour manager une équipe
- Aptitude au management individuel et collectif.
- Aptitude à la gestion des conflits.
- Rigueur, discipline, exemplarité. • Autorité bienveillante.
- Intégrité, loyauté, impartialité.
- Sens de l'accueil et de l'écoute.
- Aptitude à la communication.
- Discrétion professionnelle et devoir de réserve
-

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Connaissance de la réglementation et des institutions qui concerne la police de la tranquillité, la sécurité et la prévention
- Connaissances de l'organisation et du fonctionnement de la police nationale, de la préfecture et des institutions judiciaires
- Compétence managériale développée
- Maîtrise du cadre juridique
- Esprit de proposition et de décision
- Capacité à prioriser et à ajuster les interventions du service en fonction des besoins
- Capacité d'adaptation et d'organisation.
- Aptitude rédactionnelle.

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Capacité à manager des équipes importantes et à évoluer sur des fonctions de direction

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 37h30 par semaine – Amplitude horaire de 07h00 à 02h30
Horaires atypiques en fonction de certaines manifestations (manifestations culturelles, sportives...) et lors des opérations nocturnes
1 dimanche et 3 nocturnes par mois travaillés
Lieu de travail : Palais Saint Georges
Matériel(s) à disposition : bureau + ordinateur fixe + portable
Missions de suppléance : intérim de la direction du service de Police municipale)
Télétravail : Oui
Autres : Autres.

Éléments de statut :

Cadre d'emploi : cat B – chef de service de police municipale
Parcours : Hors RIFSEEP – Ri spécifique
Éléments complémentaires de rémunération :
Rémunération statutaire (traitement de base + Régime indemnitaire)
ISFE part fixe mensuelle : 32% Traitement indiciaire
ISFE Part variable mensuelle : prime relation population 40 euros – prime responsabilité : 120 euros
ISFE part variable (horaires) : 15 euros/Samedi (2 par mois), 65 euros/nocturne (3 par mois), 100 euros/dimanche (1 par mois)
NBI 15 points

N° du poste : Numéro du poste

Date de mise à jour de la fiche de poste : 7 janvier 2025